

Le Président

Université Paris 13
99, avenue J-Baptiste Clément
93430 Villetaneuse
Tél. 01 49 40 30 05
Fax. 01 49 40 32 52

Communiqué de presse

Villetaneuse, le jeudi 12 novembre 2015

Le président de l'Université Paris 13, Jean-Loup Salzmann, a engagé, auprès du président de la section disciplinaire du conseil d'administration, une procédure disciplinaire à l'encontre de Monsieur Samuel Mayol, directeur de l'IUT de Saint-Denis. En effet, alors que cet IUT est victime de différents conflits dont il résulte un climat de suspicion généralisée, affectant l'ordre et le bon fonctionnement du service public de l'enseignement supérieur, la probité et la neutralité du directeur de l'IUT sont mises en cause.

À titre conservatoire, dans l'attente de la décision de la section disciplinaire, qui devra apprécier les faits qui lui sont soumis, le directeur de l'IUT de Saint-Denis est suspendu de ses fonctions d'enseignement et de direction de l'IUT de Saint-Denis à compter du 12 novembre 2015, pour une durée de quatre mois, susceptible d'être renouvelée jusqu'à l'issue des poursuites. Cette mesure est accompagnée d'une mesure d'interdiction d'accès aux locaux de l'Université Paris 13 pour une durée de 30 jours, également susceptible de renouvellement.

L'intéressé conservera pendant la durée de sa suspension l'intégralité de son traitement, comprenant l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement et les prestations familiales obligatoires, ainsi que ses primes statutaires.

Dans ce contexte, afin de préserver la continuité des missions de l'IUT de Saint-Denis et d'y rétablir un climat de sérénité, la désignation d'une personnalité indépendante de l'Université Paris 13 comme administrateur provisoire est envisagée.

Par ailleurs, le 6 novembre 2015, Najat Vallaud-Belkacem, Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et Thierry Mandon, Secrétaire d'État chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ont demandé à l'IGAENR une nouvelle inspection relative à l'IUT de Saint-Denis. Celle-ci devra préconiser dans son rapport des mesures susceptibles de garantir le bon fonctionnement de l'ensemble des processus liés notamment aux aspects réglementaires et budgétaires mais aussi de contribuer à rétablir un climat de sérénité pour les personnels et étudiants. Cette mission se fera en lien avec le signalement transmis par le CHSCT de l'université.

La médiatrice de l'université, qui avait effectué des cellules d'écoute en mars 2015, avant la publication du premier rapport de l'IGAENR, a présenté son procès-verbal en CHSCT en mai 2015. Celle-ci soulignait alors avoir constaté une véritable souffrance au travail au sein de l'IUT de Saint-Denis. Le CHSCT rapporte, quant à lui, que les personnels travaillent sous pression ce qui dégrade les conditions de travail et ce qui a conduit à des dépôts de droits d'alerte. La direction de l'université a alors mis en place une cellule d'aide psychologique en juin 2015 à destination des personnels administratifs et enseignants de l'IUT de Saint-Denis. Cette cellule est composée de 3 psychologues et restera en place le temps nécessaire à ce que l'ensemble des personnels de l'IUT retrouvent un bien-être dans leur travail.

La direction de l'Université Paris 13 souhaite que la sérénité revienne au plus vite dans cet établissement et s'assurera que les personnels puissent obtenir l'écoute et l'aide nécessaire à retrouver des conditions de travail apaisées.

Contact : Tiphany Pons, directrice de la communication : 01 49 40 20 39 - 06 86 67 81 59 - tiphany.pons@univ-paris13.fr